



Paris le 3 novembre 2009

Succès de l'appel au marché pour le développement des interconnexions gazières entre la France et l'Espagne à partir de 2013

La première phase engageante de l'appel au marché visant à développer les interconnexions gazières entre la France et l'Espagne à partir de 2013 (axe Ouest) s'est achevée le 30 octobre 2009. Cet appel au marché est un succès, la demande du marché ayant été forte et la collaboration des transporteurs français et espagnols exemplaire. Les capacités offertes au point d'interconnexion de Larrau (Pyrénées atlantiques) ont été validées à hauteur de 5,5 Gm³/an.

Comme prévu dans les règles de l'appel au marché, les nouvelles capacités à créer ont été allouées par les transporteurs français et espagnols aux fournisseurs concernés, après validation par les deux régulateurs français (CRE) et espagnol (CNE).

De très bons résultats

La CRE se félicite du résultat de cet appel au marché. En effet, les capacités offertes à Larrau ont été intégralement souscrites dans les deux sens, ce qui garantit que cette infrastructure ne constituera pas un coût échoué à l'avenir. Ce projet bénéficiera d'un soutien dans le cadre du plan de relance de l'énergie du Conseil européen.

Après réalisation des investissements nécessaires, ce nouveau point d'entrée de gaz majeur dans le sud de la France, représentant plus de 10 % de la consommation française, renforcera la sécurité de l'approvisionnement gazier de la France ainsi que la concurrence sur le marché du Sud de la France. Il contribuera aussi de manière significative à l'intégration des marchés gaziers ibérique, français et nord-européen et à la sécurité d'approvisionnement européenne.

Perspectives

La CRE et la CNE, en liaison avec les transporteurs français et espagnols, vont maintenant préparer l'appel au marché concernant l'axe Est des interconnexions gazières franco-espagnoles pour des capacités disponibles à partir de 2015 (projet MidCat). Le lancement de cet appel au marché est prévu au premier semestre 2010.

Dans la mesure où le test de marché concernant le point d'interconnexion de Biriadou (Pays basque) n'a pas été concluant et où, par suite, les capacités offertes - environ 2 Gm³/an - n'ont pas été validées, la CRE a proposé à son homologue espagnol (CNE) que ces capacités soient à nouveau offertes dans le cadre de ce nouvel appel au marché.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Anne MONTEIL- tel : 01.44.50.41.77- mail : anne.monteil@cre.fr